

Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation

Domaine
Évaluer.

Public

Ce parcours de 30 heures s'adresse à des enseignants de français langue étrangère, responsables pédagogiques, directeurs de centres, attachés de coopération, susceptibles d'intervenir dans le dispositif d'évaluation DELF-DALF.

Prérequis pédagogiques

Ce parcours est ouvert prioritairement à des professionnels rattachés à un centre d'examen DELF-DALF agréé et/ou désignés par le responsable de la gestion centrale du pays d'exercice, mais également à des professionnels non rattachés à un centre d'examen agréé qui souhaiteraient, à titre individuel, obtenir l'habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF.

Le candidat à l'habilitation devra dans tous les cas : être titulaire d'un master 2 en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères, ou formation professionnalisante de longue durée (DAEFLE, DPAFP,...) ; ou être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD en 2002) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère (DU ou équivalent) ou de ProFLE+ (obligatoirement avec les 4 modules / parcours certifiants) et avoir une expérience significative de 2 ans minimum dans l'enseignement du français langue étrangère ; ou avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère.

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française, correspondant au minimum au niveau B2 du *CECRL*, est requise. Les participants devront avoir au minimum le niveau immédiatement supérieur à celui visé par l'habilitation (exemple : avoir un niveau C1 pour pouvoir évaluer le niveau B2).

Prérequis techniques

Proposé au format *Classe Virtuelle*, ce parcours nécessite des prérequis techniques dont voici la liste des éléments principaux (consultez également les *Conditions générales de participation*) :

- Utiliser un ordinateur (dont le processeur doit être double cœur minimum et une mémoire RAM d'une capacité de 2Go minimum) ou une tablette avec clavier externe,
- Utiliser une webcam,
- Utiliser un casque avec micro ou des écouteurs de smartphone avec micro,
- Avoir une connexion minimale de 1,5 Mbps/1,5 Mbps (débits ascendant/descendant).

Objectif général

La formation vise à permettre aux participants de développer les compétences requises pour devenir examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF et du DALF (niveaux A1 à C2).

Pour prétendre à l'habilitation, la présence à l'ensemble de la formation est obligatoire.

À l'issue du stage, une attestation d'habilitation valable 5 ans sera délivrée à chaque participant, sur la base de modalités d'évaluation qui seront précisées en formation.

France Éducation international se réserve le droit de ne pas habilitier un participant ou de l'habilitier partiellement pour certains niveaux, s'il ne satisfait pas aux critères d'habilitation.

Présentation du parcours

En amont de la formation, les participants seront amenés à réaliser un parcours en ligne sur la plateforme CIEP+ (environ 3 heures de formation) afin de découvrir France Éducation international, l'organisation du dispositif du DELF-DALF et les grands principes du CECRL (notions clés et descripteurs de compétence). Une fois ce parcours validé, ils devront également travailler en autonomie sur les descripteurs du niveau A1 (environ 40 minutes). Deux tests pourront être réalisés à la maison, pendant la semaine de formation (40mn) et après la semaine de formation (1 heure).

Dans un deuxième temps, les participants travailleront sur les tâches proposées dans les épreuves des examens DELF-DALF.

Pour finir, ils s'approprièrent les principes d'évaluation préconisés par le bureau DELF-DALF.

Modalités de travail

La formation est conçue selon une approche de formation/action, participative et interactive où alternent les séquences d'apports théoriques, d'analyse et de conception didactique. La formation comprendra à la fois des temps de travail en autonomie et des temps de travail par visioconférence. La durée de ce parcours est de 30 heures.

Contenus prévisionnels

- 1** : Retours sur le module réalisés à distance (réponses aux questions sur le CECRL). Analyser les descripteurs du niveau A1 et les spécifications du DELF A1. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A1. Comparer et harmoniser les notations.
- 2** : Analyser les descripteurs du niveau A2 et les spécifications du DELF A2. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A2. Comparer et harmoniser les notations (1/2).
- 3** : Évaluer le DELF A2 (2/2). Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux A. Analyser les descripteurs du niveau B1 et les spécifications du DELF B1. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B1. Comparer et harmoniser les notations (1/2).
- 4** : Évaluer le DELF B1 (2/2). Travailler sur le hors-sujet.
- 5** : Analyser les descripteurs du niveau B2 et les spécifications du DELF B2. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B2. Comparer et harmoniser les notations (1/2).
- 6** : Évaluer le DELF B2 (2/3). Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux B.
- 7** : Analyser les descripteurs du niveau C1 et les spécifications du DALF C1. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DALF C1. Comparer et harmoniser les notations (1/2).
- 8** : Évaluer le DALF C1 (2/2). Travailler sur le rôle de l'examineurs-correcteur. Analyser et définir le rôle de l'examineur.
- 9** : Analyser les descripteurs du niveau C2 et les spécifications du DALF C2. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DALF C2. Comparer et harmoniser les notations (1/2).
- 10** : Évaluer le DALF C2 (2/2). Faire une synthèse des contenus de formation.

Éléments bibliographiques

Conseil de l'Europe/Conseil de la coopération culturelle/Comité de l'éducation/Division des langues vivantes. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier, 2001.

MÉGRE Bruno, RIBA Patrick. *Démarche qualité et évaluation en langues*. Paris : Hachette, 2015 (F nouvelle formule).

TAGLIANTE Christine. *L'évaluation et le cadre européen commun*. Paris : CLE International, 2005 (Techniques et pratiques de classe).

VELTCHEFF Caroline, HILTON Stanley. *L'évaluation en FLE*. Paris : Hachette, 2003 (F nouvelle formule).